



LOI DE FINANCES 2024  
ACTUALITE 2023

# DISPOSITIF EUROPEEN CSRD



**SEC3** | **CSR**

**CSR**

**CSR ?**

C Corporate  
S Sustainability  
R Reporting  
D Directive

→

Directive sur les rapports du développement durable des Entreprises

**SEC3** | **CSR**

**CSR**

**La CSR : une réponse aux enjeux majeurs du XXIème siècle...**

Dérèglement climatique

Accroissement démographique

ENJEUX INTERCONNECTES & INTERDEPENDANTS

Inégalités sociales

Multiplication des risques



## CSR

### En France, le droit interne intègre l'engagement des sociétés en la matière...

Prise en comptes des enjeux – Art 1833 du Code Civil :

« La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »

Raison d'être – Art 1835 du Code Civil :

« Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle s'entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité »

Société à mission – Art L210-10 du Code de Commerce :

« Une société peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque plusieurs conditions sont respectées »



## CSR

### Ces enjeux ont amené à considérer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)...

#### Social

- Qualité de vie au travail
- Ouverture du dialogue
- Diversité
- Inclusion
- Handicap
- Réduction des inégalités

#### Environnemental

- Lutte contre la pollution
- Réduction empreinte carbone
- Gestion des ressources naturelles
- Transition énergétique
- Numérique responsable
- Protection de la diversité

#### Economique

- Emploi sur le territoire
- Création de valeur locale
- Politique d'achats responsables
- Participation et financement de l'économie solidaire
- Investissements responsables
- Circuits courts
- Economie circulaire



CSRD

Comment mesurer les effets des réponses données à ces enjeux : Créer des référentiels de reporting...

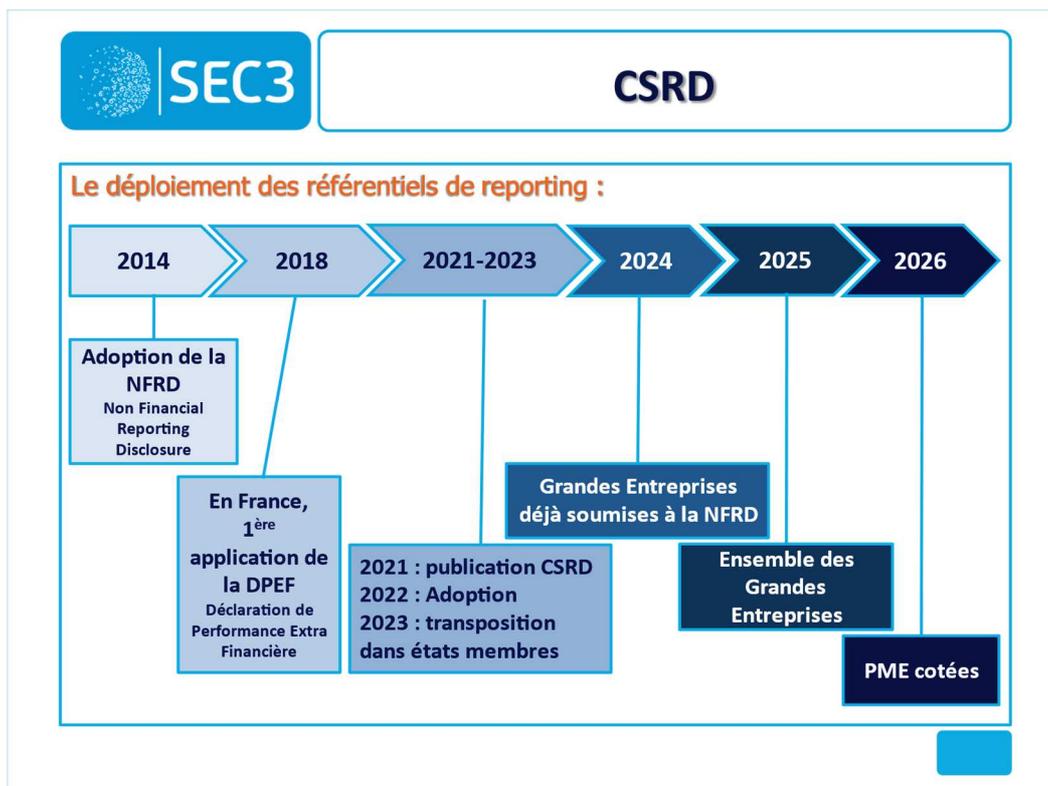
- Dès 2000, l'ONU a publié un référentiel d'engagement (UN GLOBAL COMPACT) prévoyant un reporting sur les progrès annuels de l'entreprise sur 10 principes réunit autour de 4 thèmes (Droits de l'homme, conditions de travail, environnement, lutte contre la corruption).
- En 2010, une norme ISO 26000 définit les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Cette norme est un guide référentiel et ne donne pas lieu à une certification.
- En 2025, l'ONU fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) et propose d'analyser l'activité au regard de ces objectifs, de contribuer à leur réalisation et de rendre compte des progrès réalisés.



CSRD

Les ODD de l'ONU :

<b>1</b> ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ 	<b>2</b> LUTTE CONTRE LA FAIM 	<b>3</b> ACCÈS À LA SANTÉ 	<b>4</b> ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ 	<b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	<b>6</b> ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT 
<b>7</b> RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES 	<b>8</b> ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS 	<b>9</b> INNOVATION ET INFRASTRUCTURES 	<b>10</b> RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 	<b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	<b>12</b> CONSOMMATION RESPONSABLE 
<b>13</b> LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 	<b>14</b> PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES 	<b>15</b> PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES 	<b>16</b> JUSTICE ET PAIX 	<b>17</b> PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS MONDIAUX 	 THE GLOBAL GOALS <small>Objectifs mondiaux de développement durable</small>



**SEC3 | CSRD**

**Les limites des référentiels actuels :**

L'application de la **NFRD** a fait ressortir des faiblesses nécessitant une évolution vers la CSRD. Notamment, la transposition de la NFRD s'est avérée très hétérogène, sans standardisation aboutissant à un manque de fiabilité de la mesure des performances ESG.



## CSR

La **DPEF** est la transposition française de la NFRD.

### Quelles entreprises ?

- Cotées (> 500 salariés ET 20 M€ de total bilan OU 40 m€ de CA)
- Non-cotées (> 500 salariés ET 100 M€ de total bilan OU 100 m€ de CA)

### Quel objectif ?

- Pour l'ensemble des sociétés : conséquences sociales/sociétales et environnementales de l'activité,
- Pour les sociétés cotées :
  - Respect des droits de l'homme,
  - Lutte contre les discriminations
  - Promotion des diversités
  - Lutte contre la corruption
  - Lutte contre l'évasion fiscale
  - Engagement en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et contre le gaspillage alimentaire.



## CSR

La **DPEF** est la transposition française de la NFRD.

### Quel contenu ?

- Rapport annuel réglementé sur la politique environnementale, sociales, sociétales et de gouvernance de la société ainsi que sur les résultats sous forme d'indicateurs de performance (modèle d'affaires, description des risques RSE, politiques appliquées, résultats des plans d'action et indicateurs clés de performances).

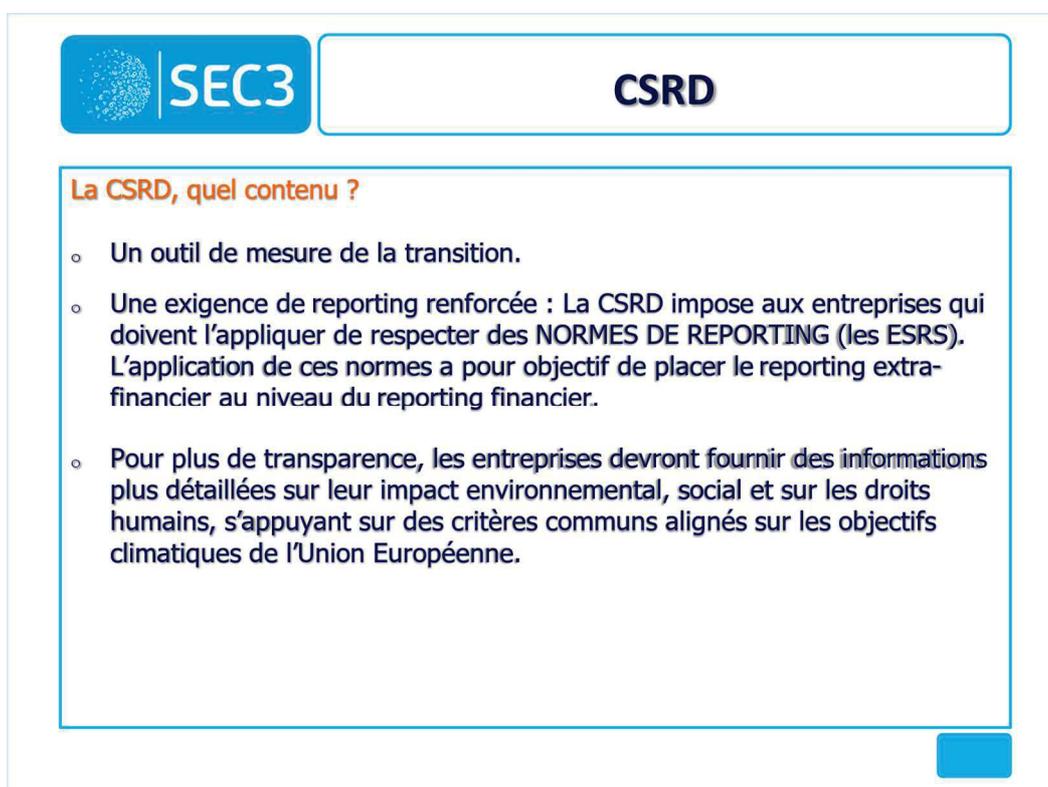
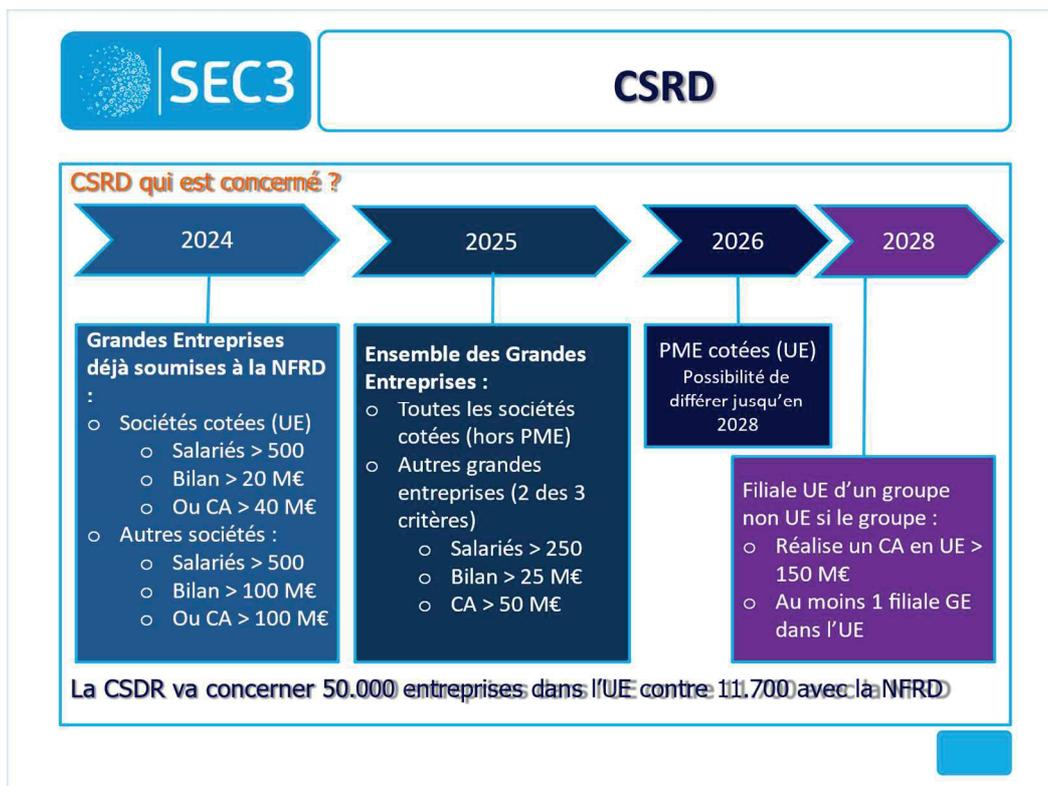
### Quelle vérification ?

- Par un OTI (Organisme Tiers Indépendants) pour les sociétés > 500 salariés et > 100 M€ total bilan ou CA.

### Quelle communication ?

- Dans le rapport de gestion
- Sur le site internet de la société
- Dans le document d'enregistrement pour les sociétés cotées.







## CSR

### Les grands principes de la CSRD...

La CSRD impose la publication d'informations autour de trois thèmes :

- o Environnement
- o Sociétal
- o Gouvernance

Sur l'aspect environnemental, l'information est basée sur la « Taxonomie Verte » qui comprend 6 catégories. La Taxonomie est une action visant la « finance durable » et qui définit un langage commun permettant de juger si une activité économique est durable sur le plan environnemental.

Le reporting attendu :

- o résulte d'une analyse de la « **DOUBLE MATERIALITE** »...
- o Qui définit les **normes ESRS** auxquelles la société est soumise.



## CSR

### La « DOUBLE MATERIALITE » :

**Impact Materiality** : Impacts sur les personnes et l'environnement à CT, MT et LT, dans les propres opérations ou le long de la chaîne de valeur

➤ *Critères d'évaluation :*

- o *Gravité (échelle, portée, rémédiabilité)*
- o *fréquence*

**Financial Materiality** : Identification des risques et opportunités pouvant affecter le business de l'entreprise, son développement, sa performance et son positionnement

➤ *Critères d'évaluation :*

- o *Importance des effets financiers potentiels*
- o *fréquence*



CSRD

**Les normes ESRS :**

ESRS 1 Exigences générales	Les Normes Transverses	ESRS 2 Informations générales
----------------------------	------------------------	-------------------------------

L'analyse de la **double matérialité** détermine à **quelles normes ESRS la société est soumise => cette analyse devra être audité**

Environnement	Social	Environnement
ESRS E1 Chang climatique	ESRS S1 Effectif de la société	ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS E2 Pollution	ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS E3 Ressources aquatiques & marines	ESRS S3 Communautés touchées	
ESRS E4 Biodiversité & écosystème	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals	
ESRS E5 utilisation des ressources & économie circulaire		



CSRD

En France les aspects environnementaux de l'activité sont partiellement appréhendés notamment avec l'obligation de publier un **Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES)**.

Il concerne les entités juridiques employant plus de 500 salariés, doit être établi tous les 4 ans et prévoir un plan de transition de réduction des émissions de GES.

Le BEGES repose sur 6 catégories (anciennement 3 scopes) :

- Emissions directes de la production
- Emissions indirectes associés à l'énergie
- Emissions indirectes associés au transport
- Emissions indirectes associés aux produits achetés
- Emissions indirectes associés aux produits vendus
- Autres émissions indirectes



## CSRD

Aux normes ESRS, s'ajouteront à terme des **normes IFRS** relative à l'information en matière de durabilité (Sustainability Disclosure Standards).

Ces normes seront référencées IFRS S#

A ce jour, deux normes, applicables au reporting 2024, ont été publiées :

- IFRS S1 - Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
- IFRS S2 - Informations à fournir sur les changements climatiques

